



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 1<sup>er</sup> MARS 2022

L'an deux mil vingt deux, le premier mars à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29  
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 19  
Pouvoirs : 7  
Absents : 3

Date de la convocation : 22 février 2022

**PRÉSENTS:** MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Laurent, GAUTHIER Guillaume, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, CROC Bertrand, VERDUZIER Kévin, LECOQ Monique, PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, SULLI Bruno, ROBIN Nadia, ROYER Freddy, POISSON Jean-François.

**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :**

DUFFAULT Tetyana représentée par L DUFFAULT  
DESIRE Thierry représenté par Y MUSCAT  
DESIRE Valérie représentée par Y MUSCAT  
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD  
BEUGIN Valérie représentée par D BIOTTEAU  
GABIGNON Christophe représenté par B CROC  
DEBIAIS Viviane représentée par C PIAULET

**ABSENTS :** CHAPUT Clément, GOLA Odile, BEUNEL Philippe.

**Secrétaire de séance :** Kevin VERDUZIER

### DELIBÉRATION N°36

Rapporteur : Christian MICHAUD

### OBJET : VENTE D'UN ENTREPÔT COMMUNAL SITUÉ DANS LA ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE LA NAURAISS BACHAUD

La commune de Naintré est propriétaire d'un entrepôt situé 13 avenue de la Naurais Bachaud, dans la zone d'activités économiques sur une parcelle cadastrée CN n°45.

Il s'agit d'un entrepôt construit en 1990 sur une parcelle de 1 363 m<sup>2</sup>. La superficie de ce local est de 190 m<sup>2</sup>. Il comprend, outre la zone de stockage, un bureau, des sanitaires et un local de rangement. Les sanitaires ne sont plus utilisables aujourd'hui. Ce local a été loué jusqu'en 2013. Il a ensuite servi de lieu de stockage pour les ateliers municipaux jusqu'en début d'année 2021. Il a ensuite été vidé pour pouvoir être mis en vente.

Conformément au code général de la propriété des personnes publiques, le service des Domaines a été sollicité en date du 5 mars 2021.

Afin d'accroître son activité, l'entreprise IBH (Investment and Business Holding), représentée par son dirigeant M. Xavier CLOCHARD, a fait une proposition d'achat de ce bien à hauteur de 70 000 euros hors taxe et hors frais par courrier reçu en mairie le 8 novembre 2021 et complété par le courrier du 15 février 2022.

Il est proposé au conseil municipal **d'émettre un avis favorable sur la vente de l'entrepôt pour un montant de 70 000 euros et d'autoriser M. le Maire à signer tous les actes et les documents afférents à cette vente.**

---

**VU** l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et des opérations immobilières d'une commune,  
**VU** l'article L.2221-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif à la libre gestion des biens relevant du domaine privé des collectivités territoriales,  
**VU** l'article L.3211-14 du code général de la propriété des personnes publiques relatif aux modes de cession d'immeubles appartenant aux collectivités territoriales,  
**VU** l'article L.3221-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif à la consultation préalable de l'autorité compétente de l'État sur les projets de cession d'immeuble poursuivis par les collectivités territoriales,  
**VU** l'article L.1212-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif à la passation des actes,  
**VU** l'article 1593 du code civil relatif aux frais d'acte notarié,  
**VU** la saisine des Domaines en date du 5 mars 2021 et leur réponse en date du 13 avril 2021,  
**VU** le courrier adressé par M. Xavier CLOCHARD dirigeant d'IBH reçu en mairie le 8 novembre 2021 et celui du 15 février 2022 le complétant,

**Considérant** l'intérêt pour la Commune de vendre cet entrepôt dont elle n'a plus l'usage,

**Considérant** l'intérêt de renforcer ainsi l'attractivité économique de son territoire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- **approuver** la cession au profit de la société IBH d'un entrepôt communal situé 13 avenue de la Naurais Bachaud, sur la parcelle cadastrée CN n°45, pour un montant de 70 000 euros,
- **charger** M le Maire de toutes les démarches nécessaires à cette opération,
- **autoriser** M le Maire à signer tous actes et tous documents afférents à cette cession.

**VOTE**

**POUR : 25**

**ABSTENTION : 1**  
de JF POISSON

Publication en mairie le :  
Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier,  
sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet  
acte,  
le

